

# Formulaire d'enregistrement pour les personnes qui se rendent en Norvège et attestation de lieu de séjour approprié pour la quarantaine

## À propos du formulaire

Ce formulaire est à remplir avant l'arrivée en Norvège et à remettre à la police des frontières. Les parties I et II doivent être remplies par toute personne arrivant **de zones qui entraînent une obligation de quarantaine.**

Toutefois, ceci ne s'applique *pas* à certaines catégories de personnes mentionnées à l'article 5 b, deuxième paragraphe, du règlement sur le Covid-19, qui ne doivent remplir que la partie 2. Il s'agit, entre autres, des demandeurs d'asile et des réfugiés relevant du statut du HCR, des enfants de moins de 16 ans (qui voyagent accompagnés d'un adulte), des personnes dont l'adresse est confidentielle, des diplomates, des personnes invitées par les autorités norvégiennes, du personnel de défense étranger et du personnel nécessitant une protection au titre de leur travail pour le Service de renseignement extérieur ou le Service de renseignement intérieur.

Les personnes **dispensées de l'obligation de quarantaine pendant leur temps de travail et leurs loisirs** doivent uniquement remplir la partie 1. Les personnes qui doivent **justifier d'un lieu de séjour approprié** pour effectuer la quarantaine doivent remplir les parties 1 et 2 et remettre, en plus, soit la partie 3, soit la partie 4.

La police gardera le formulaire pendant au maximum 20 jours. La police peut divulguer les renseignements à d'autres personnes si c'est nécessaire pour s'assurer du respect de l'obligation de quarantaine.

Tout manquement à l'obligation de remplir le formulaire est passible d'une amende, mais seulement lorsque le manquement n'a pas de motif légitime.

## PARTIE 1 Enregistrement du voyage

Nom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identité, numéro D ou numéro de passeport :

Adresse du lieu de séjour prévu :

Commune :

Code postal :

Dans quels pays avez-vous séjourné au cours des 14 derniers jours ?

Employeur ou donneur d'ouvrage et lieu du travail ou de la mission (À remplir uniquement si vous résidez en dehors de la Norvège et venez en Norvège pour effectuer un travail ou une mission) :

Lieu et date

Signature :

Date d'arrivée :

## **PARTIE 2 Déclaration sur l'honneur pour les personnes devant se mettre en quarantaine après leur arrivée**

### **Qu'est-ce qu'une quarantaine d'arrivée ?**

Les personnes qui arrivent en Norvège en provenance de zones ayant des taux de contamination élevés doivent se placer en quarantaine pendant dix jours après leur arrivée. Les règles de quarantaine visent à empêcher les personnes contaminées sans le savoir d'infecter les autres.

Pendant la quarantaine d'arrivée, vous pouvez uniquement sortir de votre lieu de séjour si vous pouvez éviter tout contact étroit avec d'autres personnes. Vous ne pouvez pas être sur un lieu de travail où d'autres personnes sont également présentes, ni dans une école ou un jardin d'enfants. Vous n'êtes pas autorisé à prendre les transports publics, à l'exception des transports en provenance ou à destination de l'aéroport, d'un port ou d'un point d'arrivée similaire. Si vous avez plus de 12 ans, vous devez porter un masque dans les transports en commun jusqu'à votre lieu de séjour.

Si vous développez une infection respiratoire aiguë accompagnée de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires pendant votre période de quarantaine, vous devez contacter votre service de santé et de soins pour faire un test. Même si le test est négatif, vous devez poursuivre votre quarantaine jusqu'au bout.

Ces règles s'appliquent quel que soit votre lieu de séjour pendant la période de quarantaine, que ce soit une maison privée, un chalet, un hôtel de quarantaine ou un autre endroit conforme aux exigences d'un lieu de séjour approprié pour la quarantaine.

Une violation délibérée ou par négligence grave des règles de quarantaine est passible d'amendes ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois.

### **Où dois-je effectuer la quarantaine d'arrivée ?**

Vous devez effectuer la quarantaine dans un hôtel de quarantaine, sauf dans les cas suivants :

- a. Vous êtes en mesure de prouver que vous résidez ou avez votre domicile fixe en Norvège, et que vous séjournez dans votre logement ou tout autre lieu de séjour approprié pendant la période de quarantaine. Si vous n'êtes pas inscrit au registre de la population en Norvège, vous devez présenter, lors de votre arrivée, un contrat de location d'un logement permanent ou un document montrant que vous êtes propriétaire d'une résidence permanente en Norvège.
- b. Vous êtes en mesure de prouver que vous êtes marié ou avez un enfant avec une personne qui a son domicile fixe en Norvège, et vous allez effectuer la quarantaine d'arrivée dans le logement de votre conjoint ou de l'autre parent. Vos enfants mineurs peuvent également effectuer la quarantaine d'arrivée dans le même logement.
- c. Vous êtes venu en Norvège pour effectuer un travail ou une mission, et votre employeur ou donneur d'ouvrage s'occupe de vous fournir un lieu de séjour adapté pendant la durée de la quarantaine. Le lieu de séjour doit comprendre une chambre individuelle avec télévision et Internet, une salle de bains privée et une cuisine privée ou un service de restauration. Lors de votre arrivée, vous devez être en mesure de présenter une attestation de votre employeur ou donneur d'ouvrage indiquant qu'il fournit le lieu de séjour et que celui-ci est conforme aux exigences.
- d. Vous n'allez pas effectuer un travail ou une mission en Norvège pendant votre séjour et vous avez un autre lieu de séjour approprié pendant la durée de la quarantaine où il est possible d'éviter tout contact étroit avec d'autres personnes. Le lieu de séjour doit comprendre une chambre individuelle, un accès à une salle de bains privée et à une cuisine privée ou un service de restauration. À l'arrivée, vous devez être en mesure de présenter une attestation de la personne qui met le lieu de séjour à disposition certifiant que ces conditions sont remplies.
- e. Vous êtes un demandeur d'asile ou un réfugié relevant du statut du HCR. Une place dans un centre d'accueil des demandeurs d'asile vous sera attribuée et vous devrez y effectuer la quarantaine.

Lieu et date

Signature

Les personnes d'un même foyer qui arrivent ensemble en Norvège peuvent se mettre en quarantaine d'arrivée dans le même lieu de séjour en vertu de l'article 5, lettre d, du règlement sur le Covid-19, sans que l'obligation de chambre individuelle s'applique.

Si vous ne pouvez pas prouver que vous appartenez à l'une des catégories mentionnées ci-dessus, vous devez aller dans un hôtel de quarantaine pendant la période de quarantaine.

## Précisions concernant les hôtels de quarantaine

Une fois que vous aurez présenté vos documents, la police vous indiquera si vous avez l'obligation de séjourner dans un hôtel de quarantaine ou non. Si vous devez aller dans un hôtel de quarantaine mais que vous souhaitez effectuer la quarantaine dans une autre commune que votre commune d'arrivée, c'est possible si l'hôtel de quarantaine où vous souhaitez séjourner a des capacités suffisantes.

Les personnes qui séjournent dans un hôtel de quarantaine peuvent sortir de l'hôtel si elles évitent tout contact étroit avec les autres. Vous pouvez donc aller faire une promenade et vous déplacer là où il y a peu de gens. Si vous n'avez pas d'alternatives, vous pouvez vous rendre dans un magasin et une pharmacie, du moment que vous respectez les règles de protection contre les infections.

Un hôtel de quarantaine coûte 500 NOK par jour, aussi bien pour les particuliers que pour l'employeur ou le donneur d'ouvrage. Les enfants de moins de 10 ans logeant dans la même chambre que la personne qui les a à charge ne paieront rien, tandis que les enfants âgés de 10 à 18 ans devront payer une demi-franchise, c'est-à-dire 250 NOK. L'hôtel fournira un service de restauration pendant votre séjour.

Dans l'hôtel de quarantaine, vous aurez la possibilité de vous faire tester pour le Covid-19, mais même si le test est négatif, vous devez poursuivre votre quarantaine jusqu'au bout.

Vous ne pouvez pas être forcé de séjourner dans l'hôtel de quarantaine et pouvez choisir de quitter l'hôtel. Cependant, en cas d'infraction constatée aux règles de quarantaine, la police peut être contactée. Elle pourra envisager des poursuites pénales pour violation des règles.

**Pour plus d'informations sur les règles de quarantaine, voir [www.helsenorge.no](http://www.helsenorge.no) et [www.regjeringen.no](http://www.regjeringen.no).**

### Je certifie ce qui suit :

Je certifie avoir pris connaissance des règles qui s'appliquent aux personnes mises en quarantaine d'arrivée.

Je certifie également ce qui suit :

Je réside en Norvège ou j'ai mon domicile fixe en Norvège, et je vais effectuer une quarantaine dans mon logement ou dans un autre lieu de séjour approprié, et je suis en mesure de le prouver.

Je suis marié(e) ou j'ai un enfant avec une personne qui réside en Norvège, je vais effectuer la quarantaine d'arrivée dans le logement de cette personne et je suis en mesure de le prouver.

Je suis venu en Norvège pour effectuer un travail ou une mission. J'ai une attestation de mon employeur ou donneur d'ouvrage qui certifie me fournir un lieu de séjour approprié avec une chambre individuelle avec télévision et Internet, salle de bains privée et cuisine privée ou service de restauration. **Si vous cochez cette case, votre employeur ou donneur d'ouvrage doit remplir la partie 3 du formulaire.**

Je ne vais pas effectuer un travail ou une mission en Norvège. J'ai accès à un autre lieu de séjour approprié où il est possible d'éviter tout contact étroit avec les autres, avec chambre

Lieu et date

Signature :

individuelle, accès à une salle de bains privée et à une cuisine privée ou un service de restauration, et j'ai une attestation de la personne qui met le lieu de séjour à ma disposition.  
**Si vous cochez cette case, la personne qui met le lieu de séjour à votre disposition doit remplir la partie 4 du formulaire.**

Je vais effectuer la quarantaine dans un hôtel de quarantaine.

### **PARTIE 3**

## **Attestation de l'employeur ou donneur d'ouvrage qui fournit un lieu de séjour approprié pendant la période de quarantaine**

#### **Informations sur l'employeur :**

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Contact :

#### **Informations sur le lieu de séjour :**

Adresse :

Période durant laquelle le lieu de séjour est mis à disposition :

Il est certifié que la personne mentionnée ci-dessus doit effectuer un travail ou une mission pour l'entreprise, et que celle-ci fournit un lieu de séjour approprié pendant la période de quarantaine de 10 jours. Sur le lieu de séjour, il est possible d'éviter tout contact étroit avec les autres, et la personne en quarantaine aura une chambre individuelle avec télévision et Internet, accès à une salle de bains privée et à une cuisine privée ou un service de restauration.



Lieu et date :

Signature :

Lieu et date

Signature :

## **PARTIE 4**

### **Attestation de lieu de séjour approprié pour effectuer la quarantaine d'arrivée – à remplir par la personne mettant à disposition de lieu de séjour**

#### **Enfants de moins de 16 ans appartenant au même foyer et accompagnateur(s) qui vont effectuer la quarantaine dans le même lieu :**

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

#### **Informations sur la personne qui met à disposition le lieu de séjour :**

Nom/nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro de téléphone :

#### **Informations sur le lieu de séjour :**

Adresse :

Type de lieu de séjour :

(Par ex. logement privé/hôtel, etc.)

Période durant laquelle le lieu de séjour est mis à disposition :

Il est certifié que le lieu de séjour est mis à disposition pour la mise en œuvre de la quarantaine d'arrivée pendant la période indiquée. Sur le lieu de séjour, il est possible d'éviter tout contact étroit avec les autres, et la ou les personnes en quarantaine auront une chambre individuelle, accès à une salle de bains privée et à une cuisine privée ou un service de restauration.



Lieu et date :

Signature :